

Projet présenté par le député :
M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 21 août 2015

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour la construction d'une piscine olympique couverte sur la rive droite et la construction de deux fosses de plongée

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

Un crédit d'étude de 300 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer l'étude de la construction d'une piscine olympique couverte sur la rive droite et la construction de deux fosses de plongée.

Art. 2 Budget d'investissement

L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Suivi des travaux d'étude

Le Grand Conseil est régulièrement tenu informé de l'avancement des études.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 7 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Aujourd'hui, l'individu est confronté aux exigences toujours plus élevées d'une société axée sur la performance. Pour faire face aux épreuves du quotidien, notre organisme doit disposer de ressources physiques et morales élevées. Le sport, loin d'être un phénomène de mode réservé à une élite, permet à tout un chacun, dans la mesure de ses capacités, de trouver le plaisir, le bien-être, l'estime de soi et l'envie de se dépasser. La pratique régulière d'une activité physique est probablement un des meilleurs moyens pour trouver en soi les ressources nécessaires pour faire face à notre mode de vie.

Or, depuis 20 ans, nous assistons à un accroissement de l'obésité à Genève. D'après l'enquête suisse sur la santé, le poids moyen du résident genevois a augmenté de 4 kilos pour les hommes et de 5 kilos pour les femmes entre 1992 et 2012. Si rien n'est fait pour enrayer cette dramatique évolution, nous courrons le risque d'avoir à faire face à une épidémie d'obésité, comme aux Etats-Unis. Moyennant des investissements raisonnables, le sport permet d'infléchir la spirale haussière des coûts de la santé résultant de la sédentarité et des maladies qui en découlent. D'après l'Organisation mondiale de la Santé¹:

- la sédentarité est l'un des dix facteurs de risque de mortalité dans le monde ;
- la sédentarité est un facteur de risque majeur de maladies non transmissibles (MNT) telles que les maladies cardio-vasculaires, le cancer et le diabète ;
- l'activité physique présente des avantages importants pour la santé et contribue à prévenir les MNT ;
- un adulte sur quatre, manque d'exercice au niveau mondial ;
- plus de 80% des adolescents n'ont pas une activité physique suffisante.

Outre les aspects positifs sur la santé liés à la pratique d'une activité physique, les activités sportives permettent aux jeunes comme aux aînés de s'offrir des loisirs intelligents et sains. Le sport contribue à l'intégration de nombreux jeunes en développant l'esprit de camaraderie et la responsabilité individuelle. Le sport forme la volonté à l'effort et empêche certains jeunes

¹ OMS, Aide-mémoire n°384, Activité physique, janvier 2015.

de glisser vers la criminalité. C'est aussi un tremplin vers une vie active pleine de succès.

L'Assemblée fédérale a adopté le projet de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique le 17 juin 2011, une loi reprenant les principes de l'ancien droit en les adaptant au contexte actuel. A Genève, la nouvelle loi sur le sport (C 1 50) encourage la pratique des activités physiques et sportives par l'ensemble de la population. Le canton dispose de la possibilité de soutenir la réalisation d'infrastructures sportives de niveau cantonal, régional et national.

Le constat est que notre canton manque cruellement d'infrastructures nécessaires à la pratique de la natation. Pour le seul territoire de la Ville de Genève, 60% des utilisateurs du bassin olympique des Vernets proviennent des communes vaudoises et françaises voisines. C'est d'ailleurs le seul bassin olympique en Ville de Genève. Sur la rive droite, les infrastructures existantes ne permettent pas de répondre aux besoins de la population. Quant aux fosses de plongée, notre canton n'en dispose d'aucune, alors que la demande pour ce genre d'équipement est forte. Rappelons que 4 Genevois sur 5 pratiquent un sport et que la natation est le deuxième sport le plus pratiqué à Genève.

Construire une nouvelle piscine olympique couverte de 50 mètres sur la rive droite du Rhône ainsi que deux fosses de plongée doit être une priorité en matière de sport pour tous et de santé.

En effet, seule la piscine des Vernets et son bassin olympique, réalisée à la suite d'un concours lancé par la Ville de Genève en 1957, verra le jour le 19 novembre 1966 ; il y a bientôt 50 ans.

Les travaux furent confiés à MM A. Cingria, J. Duret et F. Maurice, architectes, Pierre Tremblet, ingénieur, qui en première étape réalisèrent déjà la construction de la patinoire couverte en 1959 sur le site des Vernets où la Ville de Genève avait pu acquérir un ensemble des parcelles, dans cette région représentant aujourd'hui une surface total de 7 hectares.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève sur proposition du Conseil administratif proposa un arrêté lors de sa séance du 30 mars 1962 dont l'article premier ouvrit un crédit de 10 665 000 F. L'amortissement de la partie mécanique et technique industrielle était prévu en 20 annuités et la partie génie civil et construction, en 50 annuités.

Depuis ce temps-là, plusieurs piscines couvertes de 25 mètres ont été construites en Ville de Genève et dans d'autres communes comme Thônex, Onex, Vernier. Certaines communes ont fait le choix de piscines extérieures

avec un bassin olympique de 50 mètres comme Carouge, Vernier, Meyrin et Lancy. Ces piscines sont ouvertes au public seulement du 15 mai au 15 septembre, chaque année.

Aujourd'hui, que ce soit la piscine des Vernets, les piscines de Varembeé, de Liotard pour ne prendre que celles en Ville de Genève sont sur-occupées. Il y a donc une forte demande des utilisatrices et des utilisateurs, de même que des clubs de natation qui manquent d'installations pour pratiquer leur sport et le développer.

L'importance de la natation pour la santé doit également être une priorité. En effet, le fait de nager permet une activité physique sans impacts sur les articulations, sur le dos et aux bienfaits multiples. Des études ont démontré que la pratique d'une activité aquatique apaise les douleurs liées à l'arthrose et à l'arthrite tout en renforçant les articulations. La natation permet également de préserver, voire même d'améliorer, la santé des os chez les femmes en pré-ménopause ou en ménopause. Les exemples ne manquent pas en matière de santé et de prévention, de même pour des cas d'obésité.

Il convient de ne pas oublier que 4 de nos nageurs et nageuses genevois sont présélectionnés pour les J.O. de Rio 2016 soit : Swann Oberson (Natation Sportive Genève), championne du monde en juillet 2011 sur 5 kilomètres en eau vive ; Jérémy Desplanches (Genève Natation) et Nils Liess (Lancy Natation) également déjà qualifiés pour les J.O de Rio 2016 ainsi qu'Alexandre Haldemann (Natation Sportive Genève).

Ils poursuivent la route tracée par leurs glorieux anciens comme Françoise Monod, Dano Halsall (recordman du monde sur 50 mètres nage libre) ou le biennois Etienne Dagon, médaillé de bronze aux J.O. de 1984 à Los Angeles sur 200 mètres brasse, qui s'entraînait quotidiennement aux Vernets durant de nombreuses années.

Vous l'aurez compris, la construction d'une nouvelle piscine olympique couverte de 50 mètres s'impose, vu l'engouement pour ce sport tant en matière de santé publique qu'en matière de compétition.

Comme pour le site des Vernets où la patinoire fut d'abord construite et ensuite la piscine, il conviendrait d'associer la construction d'une nouvelle piscine olympique couverte avec une ou deux fosses de plongée. Le but étant d'optimiser le site et de le rendre plus attractif.

A ce jour, il n'existe aucune fosse de plongée en Suisse. La France a été le précurseur en la matière avec la construction de deux fosses de plongée à Charenton-Le-Pont (en région parisienne) en 1987. Les plongeuses et plongeurs de notre pays sont donc obligés de s'expatrier, le cas échéant, en France, en Belgique ou en Italie.

La France possède une dizaine de fosses de plongée d'une profondeur de 20 mètres. La Belgique avait la plus profonde du monde avec 33 mètres (la fosse NEMO 33 depuis 2004) mais l'Italie a ouvert un tube (une fosse) de 42,5 mètres en février 2014 à Montegrotto Terme et détient aujourd'hui la fosse la plus profonde de la planète. Il existe également une fosse en Haute-Savoie de 20 mètres à une trentaine de kilomètres de Genève depuis 2014.

Il s'agit donc de combler un vide dans notre pays. De nombreux clubs de plongée en bouteilles, des pratiquantes et pratiquants de la plongée en apnée ont besoin de développer leur sport en intérieur. Ils pratiquent leurs activités dans nos lacs par tous les temps mais cela n'est pas toujours chose aisée, surtout en hiver.

L'idéal serait la construction de deux fosses dont une de 5 mètres qui permettrait de faire des baptêmes de plongée et une de 20 mètres qui permettrait à celles et ceux qui veulent apprendre à plonger, de le faire dans des conditions optimales et en toute sécurité.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à ce projet de loi.